

Montagne de Reims

APPEL A PROJET ARTISTIQUE

Installations artistiques « Homme - Nature »

sur le sentier de découverte à Mailly-Champagne

un artiste – deux œuvres



❖ Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Perché au-dessus de la plaine de Champagne, le Parc de la Montagne de Reims offre une mosaïque de milieux qui hébergent une faune et une flore riches et diversifiées, parfois rares mais toujours fragiles. Les paysages variés caractérisés par leur trilogie (forêts, vignes et cultures) donnent à ce territoire une identité singulière. Le Parc s'appuie sur son patrimoine pour assurer son développement économique et touristique. Il œuvre en faveur des paysages, entourés de vignes, de son massif forestier et de sa biodiversité.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

C'est d'abord un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers. Le Parc naturel régional est aussi une structure qui développe un projet concerté de développement durable au service de son territoire. Les 65 communes qui la composent et ses trois villes-portes se sont engagées dans le cadre de la charte « Objectif 2020 » qui fixe les objectifs à réaliser.

Le Parc est formé de quatre grandes entités paysagères

Les coteaux viticoles de la Montagne de Reims



La vallée de la Marne



Le massif forestier de la Montagne de Reims



Le Tardenois de la vallée de l'Ardre



Les cinq principales missions du Parc

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée à des milieux naturels et des paysages ;
- Prendre part à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et prendre part à des programmes de recherche.

❖ Le sentier de découverte de Mailly-Champagne

La région de Reims constitue, avec le Vexin français (nord-ouest de Paris), une zone d'étude privilégiée des phénomènes sédimentaires. Les stratotypes et formations qui y sont observés servent de référence à la communauté scientifique internationale. L'intérêt exceptionnel de l'ancienne carrière de Mailly-Champagne, seule coupe continue et complète des terrains tertiaires de l'est du Bassin parisien, nécessitait une remise en valeur adéquate pour permettre son accessibilité et sa compréhension par le plus grand nombre.

Un premier aménagement de la carrière a eu lieu en 1987, sans entretien, le site a perdu son intérêt premier, ainsi une réhabilitation a dû avoir lieu. Malgré une scénographie désuète et très abîmée, cet espace a toujours été fréquenté pour la balade par des promeneurs, des étudiants, chercheurs et des scolaires.

Ce site doit permettre de sensibiliser le grand public à l'activité d'exploitation de carrière, à l'utilisation des matériaux dans nos constructions, ainsi qu'à la faune et flore que nous pouvons trouver sur le site.

Les travaux de 2015 ont consisté à :

- Réactualiser des fronts de taille,
- Mettre en place un système de drainage aérien,
- Aménager un point de vue paysager,
- Aménager une aire de pique-nique,
- Créer de 4 mares forestières,
- Réaliser d'un cheminement sur une distance de 600 mètres linéaire.

Une scénographie a été mise en place en septembre 2016. Le sentier a été inauguré le 22 octobre 2016.



INSTALLATIONS ARTISTIQUE– Sentier de découverte de Mailly-Champagne

Cet appel à candidature a pour objet la création et l'installation par **un artiste** de **deux œuvres in-situ** sur le sentier de découverte de Mailly-Champagne.

Les œuvres seront inaugurées le 02 juillet 2017 lors de la 10^{ème} édition de la « Rando du parc » et présentées sur le sentier de Mailly-Champagne du 02 juillet au 22 octobre 2017.

HOMME- NATURE

Depuis 2011, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims accueille régulièrement des artistes en résidence, suscitant ainsi **des regards innovants** sur son territoire et participant à la promotion de la création contemporaine.

Doté du **nouvel équipement à Mailly-Champagne**, situé à la fois sur le vignoble et la forêt, le Parc souhaite faire de ce lieu **un site d'échanges et de rencontres entre l'art et la nature**.

Au travers de ces différentes actions culturelles, le Parc interroge régulièrement des artistes sur leur perception des paysages du Parc et sur la biodiversité des patrimoines qui le compose.

En 2017, les installations devront s'interroger sur **le rapport de l'Homme à la Nature et à ses impacts à la fois positifs et négatifs sur le massif forestier et sa biodiversité**.

Ces travaux s'interrogeront en parallèle sur les missions du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et devra susciter un regard particulier sur le sentier de Mailly-Champagne, mais aussi sur le devenir des espaces naturels du territoire.

L'avantage des expositions dans la nature, c'est que les œuvres peuvent être approchées, touchées, subir les aléas climatiques....elles sont partagées au regard de tous. Elles invitent au déplacement et à la marche.

❖ Objectifs du projet

- poser un regard différent sur les impacts négatifs et positifs de l'Homme sur la Nature,
- valoriser la biodiversité et les spécificités locales,
- s'interroger sur les missions du Parc,
- inscrire l'art dans le quotidien du territoire du Parc,
- promouvoir l'art contemporain et les artistes dont les travaux sont en adéquation avec les valeurs du Parc,
- développer les actions du Parc naturel régional dans une dynamique d'art *in situ* et éphémère,
- faire de ce sentier un outil pédagogique et dynamiser les actions vers les scolaires,
- répondre aux objectifs de la Charte du Parc (Axe 3, objectif 12, Axe 1 et Axe 4).

❖ Les publics visés

- les habitants du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, de la Région Grand Est et du département de la Marne,
- les scolaires,
- les visiteurs / touristes de passage,
- les habitants de la région parisienne (à moins d'1h du territoire en TGV),
- les amateurs d'art contemporain.

❖ Référence à la Charte du Parc « Objectif 2020 »

Axe 3, Objectif 12 Développer l'offre de pratiques culturelles,

Article 30 Aider à la réalisation des équipements et valoriser la programmation culturelle et le patrimoine culturel.

EMPLACEMENTS DES OEUVRES

Deux sites d'installation ont été choisis.

EMPLACEMENT N°1

Une espèce invasive « la Renouée du Japon » : Impacts négatifs de l'Homme sur la Nature

L'œuvre devra permettre d'enclencher un questionnement ou une interrogation face aux impacts négatifs de l'homme sur la nature et sur la fragilité de la biodiversité.

Parfois, une espèce végétale ou animale est introduite dans un milieu naturel. N'étant pas originaire de cet espace, la nouvelle population peut produire un bouleversement et menacer tout l'écosystème et la biodiversité. Trouvant des conditions adéquates à son développement, l'espèce peut devenir invasive.

C'est le cas de la Renouée du Japon. Elle a été introduite ici lors d'un dépôt de végétaux abandonné par un jardinier peu averti. En Asie, la plante est dite « pionnière ». Elle est apte à coloniser des milieux hostiles. Ses racines ont la particularité de développer un réseau important et secrètent une toxine empêchant les autres plantes de pousser. Elle est d'ailleurs inscrite à la liste de l'UICN des 100 espèces les plus préoccupantes. La Renouée du Japon est très difficile à éradiquer, étant capable de réparer rapidement ses tissus endommagés.


La Renouée du Japon :

« Au Japon, la Renouée est reconnue pour ses vertus médicinales. La racine est utilisée comme antidouleur et ses jeunes pousses sont consommées.

Importée au XIX^{ème} siècle en Europe pour son aspect décoratif, cette plante a depuis largement proliféré dans toute la France sur les terrains abandonnés, ainsi que sur nos bords de route et cours d'eau. C'est une plante invasive. »





 Attention, l'artiste devra prendre en compte le fait que la renouée du Japon, en aucun cas, ne devra être arrachée, brûlée, déplacée. Au risque de la propager.

EMPLACEMENT N°2

Les argiles colorées – Impacts positifs de l'Homme sur la Nature

L'œuvre devra permettre d'enclencher un questionnement ou une interrogation face aux impacts positifs de l'homme sur la nature (exploitation de l'argile, création de mares-lieux de biodiversité...)

Les argiles colorées (de - 42 à -38 millions d'années)

Au Lutétien, le centre du Bassin parisien est occupé par une mer au fond de laquelle se déposent des calcaires riches en fossiles (animaux et végétaux). Le secteur de la Montagne de Reims est à nouveau à la limite de la mer et du continent. Et tandis que la mer se retire, le bassin devient une cuvette isolée de celle-ci, où s'accumulent les eaux de ruissellement. Un climat chaud avec des précipitations saisonnières (saisons sèches alternant avec des saisons humides) s'installe, comme en périphérie du lac Tchad en Afrique.

Le ruissellement entraîne le dépôt des argiles bariolées. Les variations de couleurs sont dues à des oxydations des dépôts lors des assèchements répétés des lacs. Alors que les argiles vertes et grises

correspondent à des cristallisations au fond de l'eau en cours d'évaporation. L'épaisseur et la plasticité de ces argiles en font une couche particulièrement propice aux glissements de terrain.

L'utilisation de l'argile

Connue pour ces propriétés dégraissantes, moussantes et détergentes, l'argile est utilisée dans de nombreux domaines par l'homme depuis la Préhistoire.

L'argile verte, visible sur le site, gonfle dans l'eau. Elle permet de purifier les tissus par la méthode du foulage. Par ailleurs, elle servait à donner de la souplesse à l'étoffe et à resserrer les fils, facilitant le tissage. Aujourd'hui, l'argile verte est surtout connue pour ses vertus dans le domaine des cosmétiques et des soins.

D'autres argiles, plus plastiques, ne gonflent pas dans l'eau et permettent la fabrication de céramiques, tuiles et briques. Pour la fabrication de briques, le limon ou l'argile impure sont broyés, puis mélangés à l'eau. La pâte homogène ainsi obtenue est façonnée en briques dans des moules. Les briques sont ensuite séchées puis cuites dans un four pendant plusieurs heures. Selon la qualité et la couleur de l'argile, la teinte des briques varie du beige au rouge. Ce matériau résistant est utilisé aussi bien en élévation que pour les fondations de bâtiments.

En Montagne de Reims, les briques ont été largement utilisées au cours des XIX et XXème siècles. La richesse de son sous-sol a permis l'essor de nombreuses tuileries et briqueteries dans les communes du Parc. Les tuileries de Ludes étaient considérées comme le centre tuilier le plus important du département.

De nombreuses modénatures décorant les pourtours de fenêtres et de portes sont constituées de briques. La briqueterie de Dizy, dont les briques se reconnaissent par le sigle D.Z., était l'une des plus célèbres, jusqu'à son arrêt en 1940.





 Attention l'œuvre ne pourra pas être plantée dans l'argile mais à proximité, le long du cheminement.

Les interventions devront respecter le cahier des charges suivant :

- *respecter le thème « Homme et nature »,*
- *intervenir sur les deux sites définis et proposer des « œuvres in-situ et éphémères »,*
- *utiliser en grande partie des matériaux naturels, voire collectés sur place,*
- *utiliser des matériaux naturels qui correspondent à la végétation locale,*
- *respecter l'identité et les espèces locales,*
- *intégrer l'œuvre dans le paysage et respecter l'environnement du site,*
- *créer des œuvres éphémères, qui résisteront à une présentation au grand public pendant 4 mois,*
- *rendre l'œuvre suffisamment visible pour avoir un impact sur le paysage et les visiteurs,*
- *l'œuvre ne doit pas présenter de danger pour les visiteurs.*

ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES

Afin de faire connaître et de valoriser les créations artistiques qui seront créés, le Parc naturel régional souhaite proposer des moments de rencontres entre les publics et l'artiste.

L'artiste devra présenter son travail, échanger avec les publics (grand public ou scolaires) lors de moments programmés.

Plusieurs rendez-vous seront programmés pendant les quatre mois de présentation et seront organisés en collaboration avec la chargée de mission Culture et patrimoine et l'artiste retenu :

- 02 juillet 2017 : présentation grand public lors de la Rando du Parc (journée)
- 01 octobre 2017 : ½ journée animation grand public
- Deux demi-journées d'animation vers les scolaires (dates à fixer en septembre ou octobre 2017)

Il est important pour le Parc naturel régional de la Montagne que ses habitants, ses usagers, ou ses visiteurs se confrontent au regard de l'artiste et puisse avoir des moments privilégiés de rencontres et de découverte avec lui.

CONDITIONS GENERALES

❖ Budget

L'artiste recevra une bourse de 7 000€ pour la réalisation des deux œuvres. Cette bourse comprend : la création, le matériel, les matériaux, la réalisation des œuvres, le montage, Maison des artistes, la présence à l'inauguration, deux demi-journées d'animation vers les scolaires et une animation grand public qui clôturera la saison.

❖ Mode de sélection des artistes

L'artiste sera retenu sur dossier par un jury constitué de membres de l'équipe du Parc et d'élus.

Le jury se réunira fin mars 2017. La désignation de l'artiste retenu se fera début avril 2017.

Les critères de sélection seront les suivants : respect du thème, respect du cahier des charges, motivation du candidat, compréhension du projet par le candidat, adéquation du projet artistique avec le projet du Parc. Une convention fixera les modalités de réalisation et de paiement.

❖ Présence

L'artiste devra se rendre disponible le dimanche 02 juillet 2017, afin de présenter ses œuvres, le temps de la « Rando du Parc », manifestation annuelle et 1^{er} jour de présentation des œuvres.

❖ Interventions vers les scolaires ou le grand public

L'artiste sera amené à accueillir sur deux ½ journées en septembre ou octobre 2017, des classes encadrées par des professeurs et la chargée de mission culture afin de sensibiliser ce public.

Une deuxième animation grand public est prévue le 01 octobre 2017.

❖ Les matériaux

Ils sont à la charge de l'artiste.

L'artiste devra utiliser en grande partie des matériaux naturels, voire collectés sur place, utiliser des matériaux naturels qui correspondent à la végétation locale et respecter l'identité et les espèces locales.

❖ Frais de déplacements et frais de vie

Les frais de vie, les frais de déplacements : allers-retours domicile/Mailly-Champagne seront pris en charge par le Parc, sur justificatifs (selon montant limité).

❖ Conditions de travail

L'artiste ne disposera pas d'atelier mais un espace sera dédié au stockage de leur matériel si besoin.

Les œuvres devront être installées au plus tard le 1^{er} juillet 2017.

❖ Déplacements

L'artiste doit nécessairement disposer d'un véhicule personnel.

❖ Sécurité et entretien des œuvres

Les œuvres devront être accessibles au plus grand nombre et ne comporter aucun danger pour les visiteurs. Les œuvres devront résister à une présentation de 4 mois.

❖ Démontage des œuvres

Les œuvres seront démontées par l'artiste la semaine du 23 octobre 2017. Le démontage par l'équipe technique du Parc pourra être effectué sur demande au préalable de l'artiste.

❖ Communication

L'artiste sera aussi amené à rencontrer et à répondre aux questions des journalistes (presse, radio...). Le Parc fera la promotion des œuvres dans la presse écrite et audiovisuelle.

Une affiche et un flyer seront réalisés par le Parc. L'artiste sélectionné devra fournir des éléments de biographie et une esquisse de leur projet pour la mise en œuvre de la promotion de l'évènement.

Des panneaux de présentation seront placés à proximité des œuvres, permettant ainsi au public de les découvrir.

❖ Droits photographiques

L'œuvre reste la propriété intellectuelle de l'artiste.

Les droits photographiques sont cédés gratuitement pour la promotion de l'évènement, durant le temps d'exposition des œuvres et pour la promotion et la diffusion ultérieure des activités du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (site internet, affiches, réseaux sociaux, site de la fédération des parcs, revue et journaux du parc...). L'artiste s'engage à céder gratuitement les droits des photos qui constitueront les fonds photographiques du Parc.

❖ Assurance et responsabilité

Les artistes travaillent sur leur emplacement sous leur propre responsabilité et veillent à la sécurité de leur entourage. Les artistes sélectionnés devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et tous documents nous assurant de leur protection sociale. Les artistes devront obligatoirement être inscrits à la Maison des artistes (attestation à fournir) ou disposer d'un numéro de SIRET.

Les œuvres ne seront pas assurées par la collectivité. Aucun gardiennage n'est prévu, toutefois l'organisateur visitera régulièrement les installations pour assurer une maintenance dans la mesure de ses moyens. En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée de quelque manière que ce soit en cas de détérioration, de perte ou de vol.

❖ Calendrier

25 janvier 2017 : ouverture de l'appel à candidature

13 mars 2017 : date butoir pour l'envoi des dossiers de candidature

Fin-mars 2017 : sélection de l'artiste

Début avril 2017 : diffusion des résultats

26 au 1^{er} juillet 2017 : installation des œuvres

02 juillet 2017 : inauguration et présentation grand public des œuvres dans la cadre de la 10^{ème} Rando du Parc

septembre/octobre 2017 : deux demi-journées d'animation avec les scolaires

01 octobre 2017 : animation grand public

23 au 26 octobre 2017 : démontage des œuvres

MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le **13 mars 2017 - 17h** - à l'adresse suivante :

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maison du Parc

M. Le Président

Installations artistiques « Homme-Nature »

Chemin de Nanteuil

51 480 POURCY

Mention « Ne pas ouvrir »

Le dossier sera constitué des pièces suivantes rédigées en français :

- Le dossier de candidature rempli et signé
- Un curriculum vitae relatant le parcours artistique du candidat
- Un dossier des travaux antérieurs (visuels)
- Justificatif d'un numéro de SIRET, d'un numéro d'inscription à la Maison des artistes (attestation) ou tout moyen permettant au concepteur de réaliser une facture à un établissement public
- Une note d'intention: description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le concept « Homme-nature » l'impact paysager souhaité, l'estimation de la taille des œuvres, les techniques envisagées
- Une fiche technique détaillée présentant les besoins logistiques nécessaires au montage (eau, temps de montage, aide éventuelle...)

Ces éléments pourront être utilisés par le Parc pour présenter l'œuvre (flyer, affiche, panneau ou pour le plan de communication).

Si besoin de plus de photographies du sentier n'hésitez pas à nous contacter.

Une visite du site sera proposée à l'artiste sélectionné.

Le dossier doit présenter deux œuvres correspondant aux deux sites d'installation.

La phase d'esquisse et de précision du contenu artistique, qui n'est pas demandée au stade de la sélection, devra être réalisée avant la réalisation du projet (pour l'artiste sélectionné).

ORGANISATION ET CONTACT

Pour plus de renseignements sur l'appel à candidature, vous pouvez vous adresser à :

Emilie RENOIR-SIBLER, chargée de mission Culture et patrimoine

e.renoir-sibler@parc-montagnedereims.fr

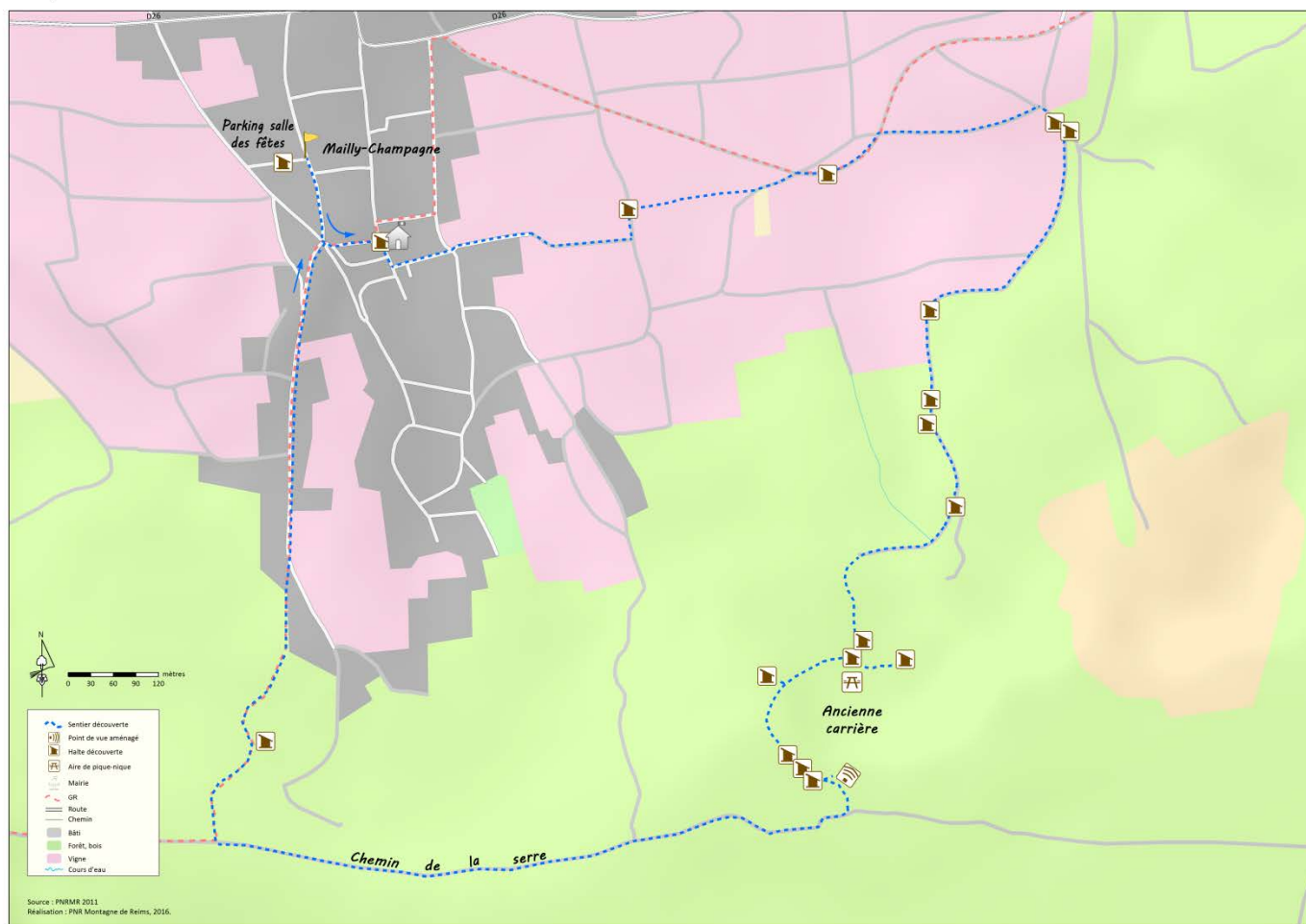
03 26 59 44 44

Afin de répondre au mieux à l'appel à candidature, il est préférable de se rendre sur place et de découvrir le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le sentier de découverte de Mailly-Champagne.



Note d'intention et démarche artistique (suite)

A series of horizontal dotted lines for writing.



Plan du sentier de découverte de Mailly-Champagne